

Le Conseil d'Etat annule les Tarifs Réglementés de Vente de Gaz Une décision qui va dans le bon sens !

Le Conseil d'Etat vient d'annoncer qu'il juge les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de Gaz contraires au droit européen et annule le décret du 16 mai 2013 qui les régit.

LUCIOLE salue cette décision. « **La fin des tarifs réglementés est l'occasion de passer d'usager d'un service public à consommateur pouvant faire des choix. La coexistence de tarifs réglementés avec les offres de marché crée en effet de la confusion dans l'esprit des consommateurs. Cette décision pourra donc permettre une concurrence non faussée sur le marché de l'énergie, ce qui bénéficiera à l'ensemble des consommateurs. Nous attendons maintenant les modalités de mise en œuvre de cette décision par le gouvernement. La question d'une annulation similaire se pose désormais pour les tarifs d'électricité.** » indique Julien Teddè, membre de LUCIOLE

LUCIOLE rappelle son ambition principale : inciter le consommateur à devenir acteur pour accélérer la transition énergétique afin qu'il puisse agir et ne plus subir l'énergie. **La décision du Conseil d'Etat est un pas supplémentaire pour montrer les possibilités offertes aux consommateurs.**



Retrouvez Luciole

Twitter : @LUCIOLE_ENERGY

Site internet : <https://www.luciole.energy/>

CONTACTS PRESSE

Lisa Omara – 06 52 25 07 66
lisa.omara@coriolink.com

Amélie Lebreton – 06 70 60 25 30
amelie.lebreton@coriolink.com